Dumping contre les Raffineries du Rhône : la guerre du pétrole en Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1964)**

Heft 15

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026857

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 15

Bi-mensuel romand
N° 15 25 juin 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon
Pierre Pradervand

Le N° 16 sortira de presse le 15 juillet 1964

Dumping contre les Raffineries du Rhône
La guerre du pétrole en Suisse

Le 26 juin, l'assemblée générale des actionnaires des Raffineries du Rhône prendra acte d'un an d'exercice. Ce fut le premier de la « mise en marche ». La gestion boucle par un bénéfice net de Fr. 141 928.—. A répartir entre un million d'actions : quelques centimes pour dividendes. Et pourtant, le résultat de l'exercice 1963 est extrêmement favorable en comparaison de ce que sera celui de 1964. Depuis février 1964 a commencé la guerre du pétrole. Ce ne sont plus des centimes que l'on gagne, mais des millions que l'on perd : dans les deux camps. Mais la partie est inégale. Ouvrons le dossier.

Le cartel : un exemple classique

Le cartel du pétrole est un exemple classique pour démontrer ce que représente une concentration dans l'économie capitaliste. En effet, il cumule les avantages de la concentration verticale et horizontale.
Verticale, car la Royal Dutch Shell, ou la Standard Oil, ou la British Petroleum, possèdent toute la chaîne qui conduit le pétrole brut de son puits de forage à votre moteur d'auto ou à votre chaudière à mazout, en passant par tous les stades de la recherche, du captage, du transport (oléoducs, bateaux), au raffinage, à la distribution (chaînes de garage).
Horizontale, car les grandes compagnies s'entendent entre elles pour tenir les prix et éliminer tous les outsiders. Elles constituent ainsi la première puissance économique du monde, économiquement plus forte que la plupart des Etats : le chiffre d'affaires de la Standard représente quatre fois le budget de la Confédération. On sait leur influence déterminante dans la politique internationale et aussi le mécanisme de leur exploitation du consommateur. En effet, elles ont, à l'échelle mondiale, unifié le marché du pétrole. Le prix est à peu près unique pour chaque point du globe. Or le prix de revient du pétrole produit sur le golfe Persique ou aux Etats-Unis varie dans la proportion de 1 à 6. L'alignement se fait sur les prix américains (encore un exemple d'école de ce que peut être la rente minière). Le principal lésé est le consommateur européen.
L'équipement du cartel ne cesse de se développer. La prospection a permis de mettre en réserve, notamment en Libye, des gisements tels qu'il serait facile de parer toute velléité d'indépendance de jeunes Etats qui croiraient pouvoir, par la vertu des nationalisations, exploiter à leur profit leurs richesses nationales ; amélioration du transport, grâce aux oléoducs ; et enfin construction de nombreuses raffineries (Strasbourg, Lyon, Milan, Karlsruhe) toutes implantées, on le remarque, dans le même quadrilatère européen de forte consommation.

Le marché suisse

Dans cette gigantesque entreprise, le marché suisse, tout modeste qu'il est à l'échelle mondiale, n'est pas négligeable ; nous consommons 6,5 millions de tonnes de brut. On estime qu'en 1975, nous absorberons 12 millions. Aussi le cartel envisage-t-il la construction de deux raffineries en Suisse (Neuchâtel et Lucerne).
Ce qu'on oublie trop souvent, tant on serine et serinera aux enfants des écoles que la Suisse pauvre en matières premières et en énergie possède grâce à l'eau de ses sublimes glaciers, la précieuse houille blanche, c'est que le pétrole représente le 62 % du bilan énergétique suisse contre 20 % à l'électricité (L'Exposition nationale reflète aussi bien dans la Voie Suisse que dans le secteur industriel cette erreur commune : l'électricité parce que torrentueusement folklorique est présente, mais guère le pétrole ; les pétroliers n'ayant pas jugé bon d'investir 2 millions pour se présenter au peuple suisse).
On croit encore communément, parce que la motorisation est le phénomène le plus spectaculaire de notre époque, que l'essence représente la consommation première du pétrole. En fait, la répartition est la suivante : mazout, huile de chauffage, huile lourde industrielle : 60 % ; essence : 20 % ; divers (kérozène, etc.) : 20 %.
Le marché suisse, ainsi défini, est intéressant aussi parce que relativement limité. En cas de surabondance du marché européen, il peut servir de dépotoir : si l'on y casse un peu les prix, c'est moins grave.

Les bonnes intentions des Raffineries

C'est alors qu'entrent en scène les Raffineries. Capital action : 100 millions. 40 % placés auprès du public suisse (public ne veut pas dire uniquement « petit actionnaire » ; il peut s'agir aussi de groupes financiers, de banques) et 60 % à la société financière Italo-Suisse. Cette société investissait à l'origine dans la production électrique en Italie. Elle vendit avant les nationalisations, destinant aux Raffineries l'argent ainsi libéré. Elle possède aussi des participations dans l'industrie sidérurgique italienne, notamment dans l'important complexe de l'Italsider. Elle contrôle le dépôt côtier Petrol - Pegli S. A., à Gênes, relié à l'oléoduc du Saint-Bernard. Son administrateur-délégué, M. Salvador Amon, président des Raffineries, se retrouve dans quelques autres affaires industrielles ou immobilières suisses.

Quel était le plan des Raffineries ?

Intervenir sur le marché suisse avec une production de 2 millions de tonnes de brut. C'était ambitieux puisque la consommation suisse est de 6,5 millions. Et comment en assurer la distribution ? Le quart, soit 500 000 tonnes, aurait dû être des produits nouveaux : huile lourde industrielle, destinée notamment à la centrale thermo-électrique de Vouvry, essences légères, gaz. La moitié est destinée aux indépendants de l'essence (A.G.I.P. et Migrol). Il s'agit, dans le cas particulier, d'un accord de processing, c'est-à-dire que la Raffinerie loue ses installations à des sociétés qui fournissent le brut et se chargent d'écouler le produit fini. (Pourquoi Migrol qui a construit sa propre raffinerie en Allemagne recourt-elle aux installations de la Raffinerie, ça c'est encore un autre dossier qu'il faudrait ouvrir.) Restait donc un dernier quart, 500 000 tonnes, à écouler en concurrençant de manière directe le cartel du pétrole pour le 1/10 de ses ventes en Suisse.
Ce plan paraissait équilibré. La bourse fit confiance. Les actions (100 fr. nominales) prirent la route ascensionnelle vers les 500 francs, avec l'appui des banques qui patronnaient les Raffineries : Banque Populaire et Société de Banques Suisses (cf. Finanz und Wirtschaft, 13 juin 1964).

Le juste prix

Avant l'entrée en service des Raffineries, les prix suisses de 1962 à 1963, malgré une évolution du marché européen qui poussait à la baisse, progressèrent jusqu'en juillet 1963.
Les Raffineries crurent l'occasion favorable pour introduire des prix compétitifs de 10 à 15 % inférieurs, recherchant le « juste prix ». Le cartel suivit ; d'octobre à décembre, il abaissa ses prix de 8 à 20 % suivant les produits ; en moyenne il s'alignait. C'est alors que la bagarre commença.

(Suite en dernière page)

Pétrole (suite)

Les petits ennuis

1. La centrale thermo-électrique qui aurait dû entrer en service en 1963 en même temps que la Raffinerie, à la suite de la campagne concernant les précautions à prendre contre la pollution de l'air, interventions qui étaient judicieuses, mais quelques-unes, peut-être, pas désintéressées, n'entrera en service qu'en décembre 1965. Or, l'huile lourde industrielle qu'elle devait absorber gèle à + 30°. Elle doit être stockée dans des réservoirs chauffants. On trouve très peu d'équipements de cette nature en Suisse. Où écouler cette huile ? Première difficulté.

2. Hiver 1963-1964 très doux.

3. Le système douanier suisse pénalise une raffinerie suisse. Nous n'entrerons pas ici dans les détails : le handicap principal tient au fait que les droits ne sont pas prélevés sur le brut, mais sur les produits finis au moment de leur mise sur le marché.

Les Raffineries adressèrent alors un premier mémoire au Conseil fédéral, via le Département des finances où l'oreille valaisanne de M. Bonvin est complaisante. Le Conseil fédéral accepta provisoirement de suspendre certains arrêtés douaniers et de réexaminer la situation. On aurait pu croire à une victoire.
En fait, laissant partir en flèche les Raffineries, le cartel a soutenu en sous-main ses revendications, car il songe aux deux raffineries qu'il va prochainement implanter en Suisse et qui bénéficieront de la même législation. A longue échéance, c'est lui qui gagnait ce premier round. Alors il livra la vraie bataille.

Le dumping

Au début de cette année, le cartel fit baisser les prix verticalement.
Qu'on juge par le tableau suivant. Nous donnons ces chiffres d'après l'indice quasi officiel de Carbura (qui a la charge de prélever sur les importations les frais de stockage des réserves). Ces prix sont ceux de la tonne, à la frontière, sans taxe, ni droit. Entre parenthèses pour juin 1964, les prix le plus souvent pratiqués sur le marché.

	Août 63	Juin 64	Baisse
	Fr.	Fr.	
Essence super	155	120 (120)	— 22 %
normale	130	98 (90)	— 24 %
Diesel	153,5	99 (90)	— 35 %
Combustibles spéciaux	149,5	99 (90)	— 34 %
Huile moyenne	108,5	70 (61)	— 35 %
Huile industrielle lourde	89,5	46 (45)	— 47 %

Cette baisse qui dépasse de beaucoup la baisse européenne est incontestablement du dumping. La tonne de brut en temps ordinaire livrée aux raffineries revient à 70 francs ; 20 francs pour le raffinage, donc prix de vente : 90 francs. Or, la moyenne actuelle des produits raffinés est de 69 francs. La Raffinerie du Rhône freine sa production plutôt que de travailler à perte ; les actions baissent spectaculairement.

Quelques remarques, dont une, importante

En une certaine mesure le consommateur y a trouvé son compte. Vous payez 13 francs vos 100 kg. de mazout. **En revanche, d'août 1963 à juin 1964, le prix de l'essence n'a pas bougé, malgré une baisse de plus de 20 % à l'importation. Ne pourrait-on pas trouver là quelques millions pour les autoroutes sans léser le consommateur ?**
Si l'on crie au dumping, s'agit-il d'un dumping propre à faire intervenir le Conseil fédéral sur la base de l'arrêté fédéral lui permettant de prendre des mesures économiques envers l'étranger ? C'est ce que plaident, dans un deuxième mémoire, les Raffineries, appuyées par les conseils d'Etat de Vaud et Valais ! Mais le Conseil fédéral ne retient, selon la jurisprudence du Gatt, le dumping que s'il y a intervention de capitaux étatiques étrangers ou de mesures étatiques étrangères (par exemple, si l'on mettait à bas prix du pétrole russe sur le marché ; il n'y aurait pas hésitation !).
M. Schaffner, lors de la dernière journée de la session du Conseil national, l'a confirmé : les Raffineries ont à se débrouiller toutes seules.

Pourquoi cette bataille ?

On pourrait s'étonner de cet acharnement. Mais les pétroliers ne peuvent se permettre désormais la moindre défaillance. Ce n'est pas cette puce des Raffineries de Collombey à une seule église qui les inquiète. Mais l'exemple. Ils doivent résister au nationalisme des pays producteurs. Si ces pays savaient où trouver, dans le monde, l'écoulement de leur brut, l'empire pétrolier s'écroulerait vite. Mais ils ne trouveront pas tant qu'il n'existera pas de raffineries indépendantes et de chaînes de garages indépendantes (on estime à 130 millions le prix d'une chaîne de garages en Suisse). Voilà l'enjeu : **ne pas permettre que deux maillons de la chaîne du pétrole puissent sauter en même temps.**

Dénouement

A long terme, la Raffinerie pourrait tenir : contrat avec la Lonza, les gaziers, la centrale thermique. Dans l'immédiat, elle est incapable de résister.
Alors quelle solution ?
Ou elle se retire du marché et fait du processing pour le compte du cartel ; ou le cartel, jouant la baisse boursière, obtient une majorité déterminante soit d'Italo-Suisse, soit des Raffineries ; ou le cartel négocie un rachat de majorité.
Quant aux administrateurs des Raffineries, ce ne sont pas des philantrophes. Joueurs, ils peuvent perdre une partie, ils aiment moins perdre de l'argent.

Avons-nous une politique énergétique ?

Certes, c'est la thèse des Raffineries, il est de l'intérêt de la Suisse de pouvoir faire jouer contre le cartel une concurrence capable de lui résister. Cela justifierait des mesures anti-dumping.
Mais l'Etat a-t-il des raisons d'intervenir au profit de capitalistes qui ont cru pouvoir s'attaquer à plus fort qu'eux ?
Son intervention n'aurait tout son sens que si lui-même contrôlait la raffinerie ou y jouait un rôle déterminant et pouvait intervenir de la sorte sur le marché pétrolier (comme le fait la France gaulliste, et l'Italie avec l'E.N.I.).
Il a fallu en Suisse mener un long combat pour pouvoir assurer un contrôle (imparfait) de la collectivité sur la production électrique. Mais l'électricité ne représente plus que le 20 % de notre énergie. Et l'essentiel, le pétrole, échappe à notre action. Or, il serait indispensable de pouvoir peser sur le marché pétrolier. La Confédération, elle, veut laisser faire. Elle ne désire pas soutenir des intérêts régionaux. Certains milieux suisses allemands dirigent même une campagne de presse très inspirée (cf. la « Weltwoche » du 5 juin 1964). C'est donc aux cantons romands les premiers intéressés de jouer. Ils ne peuvent se contenter d'un appui platonique. Mais en contre-partie de leur soutien, ils doivent négocier pour obtenir une participation suffisante à l'entreprise et un contrôle de sa politique des prix.
Il est temps de mener campagne afin que nous obtenions, dans ce secteur-clé de l'économie, un commencement d'autonomie. La bataille autour des Raffineries est une occasion à saisir. Il ne s'agit pas de faire plaisir à M. Amon, ou à quelque société financière, il s'agit de saisir la possibilité de donner à la collectivité les moyens de mener une politique énergétique qui ne passe pas sous le joug du cartel des pétroles.
Aux cantons romands de jouer.

Migros (suite)

gérants ne les empêche pas de charmer. Convenablement traités, les mots deviennent des objets magiques :
Les aliments de la Migros, « on ne (les) mange pas, on (les) déguste, on (les) savoure, on s'(en) régale... ».

Efficacité et morale ou l'homme écartelé

Dans le « New Statesman » du 13 septembre 1963, J.-B. Priestley écrivait au sujet des universitaires utilisés dans la recherche motivationnelle en publicité : « Il me semble que si ces hommes offrent leurs services à n'importe qui, sans se soucier de la marchandise à vendre ni de l'effet ultime de ces recherches sur le public, ils sont employés à une sorte de prostitution. Ce sont des poules avec des diplômes. La science fait le trottoir. »
Ce jugement, qui paraît puritain, ne vaut-il pas pour ces lignes de notre cours :

> « Les affaires importantes se traitent devant une multitude de petits plats, au grand dam des estomacs, qui se transforment peu à peu en passoire, et du foie qui tourne en cirrhose. Mais nous n'avons pas à entrer dans des considérations médicales. Notre rôle est de vendre des aliments en masse puisque les gens en réclament en quantité. »

Nous avons choisi cette prose Migros pour son cynisme. A travers elle, cependant, c'est aux abus de la publicité que nous nous en prenons. Petits ou grands, Migros a bien des frères. A l'un de nous qui s'inquiétait de cette manipulation des hommes, que répondait un professeur enseignant l'économie commerciale dans une université suisse ? « Mais oui, je sais bien. C'est très dangereux. Peut-être mettons-nous en mouvement des mécanismes plus dévastateurs à longue échéance que la bombe atomique... Je sais bien que de nombreux hommes d'affaires font des névroses à 35 ans. Mais que voulez-vous que je fasse ? Que j'abandonne ma chaire ? »
Le professeur haussa les épaules. Destin du monde libéral.

Spéculation, information et tradition

Notre article sur le scandaleux marché auquel la Confédération contraignit l'Etat de Vaud qui voulait, pour sa cité hospitalière, disposer des terrains de la Station fédérale d'essais agricoles, a rencontré un large écho.
Nous avons eu la certitude que si le Conseil d'Etat vaudois avait osé résister, s'il avait informé l'opinion publique qui l'aurait soutenu unanimement, il aurait pu faire reculer une Administration fédérale à tête de bois.
Mais ce qui nous a surpris, c'est de constater que beaucoup de citoyens apprenaient la « chose » par « Domaine Public ». A vrai dire, nous avions hésité à en parler, parce qu'il y avait eu deux débats au Grand Conseil, et que, les journalistes ayant fait leur travail, les quotidiens en avaient rempli de longues colonnes.
C'est ainsi que M. B., dans « La Nation », cite l'événement d'après la relation de « Domaine Public », ajoutant prudemment « si les indications de « Domaine Public » sont bien exactes, il faut avouer que cette affaire est proprement scandaleuse », et il conclut : « L'on ne sait ce qui doit nous indigner le plus, la rapacité bernoise ou la mollesse avec laquelle notre canton défend ses intérêts. ».
Pauvre canton mou, qui désormais lui redonnera quelque fermeté si ses plus intransigeants défenseurs ignorent même ce qui se passe au Grand Conseil ? « Tu quoque, mi Bolomey. »